

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 15/07/2021

DENGUE À LA RÉUNION : L'épidémie continue de diminuer. Ne relâchons pas nos efforts de lutte contre les moustiques !

Du 28 juin au 4 juillet, 578 cas de dengue ont été confirmés (chiffre non consolidé). L'épidémie poursuit sa baisse sur tout le territoire. 23 communes continuent de recenser des cas. Lors de la semaine précédente, Saint-Paul, Saint-Denis et Saint-Pierre concentraient plus de 60% des cas de dengue.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs (Etats, collectivités, population...) doit se poursuivre pour lutter contre la dengue.

La **préfecture et l'ARS** rappellent aux Réunionnais la nécessité de maintenir une vigilance au quotidien malgré les températures hivernales, en appliquant les moyens de protection (répulsifs, **moustiquaires, vêtements longs...**) et en contactant son médecin ou les urgences si son état de santé se dégrade.

La campagne « La dengue, plus sévère que jamais, protégeons-nous ! » se poursuit cette semaine avec le témoignage de Aurore qui a contracté la dengue en avril 2020.

Situation de la dengue au 15 juillet 2021

(données Cellule Santé Publique France en région, ARS)

Les cas sont répartis sur 23 communes. Seule l'Entre Deux n'a pas rapporté de cas durant les 2 dernières semaines.

La baisse du nombre de cas concerne toutes les communes.

Dans l'Ouest, les cas se situent à Saint-Paul (40%), puis La Possession, St-Leu et Le Port.

Dans le Sud, Saint-Pierre est concerné principalement.

Dans le Nord, Saint-Denis est concerné principalement.

Dans l'Est, la circulation du virus concerne principalement Saint-André.

Localisation des regroupements de cas (foyers de dengue) :

REGION OUEST

- **Le Port** (ZUP 1, Rivière des Galets)
- **La Possession** (Rivière des Galets, moulin Joli, Sainte-Thérèse, Cap Noir et du Vingt huitième)
- **Saint-Paul** (Hangar, Bois de Nêfles, Les Canots Hameau de Corbara, La Saline, La Saline les bains, Bruniquel, Trou d'Eau, Carosse, Les Rampiers, Roquefeuil, Grande Fontaine, Petit Bernica, La Plaine, Les Chocas, Grand Fond)
- **Saint-Leu** (Pointe des Châteaux, rue Haute, Portail)

REGION SUD

- **Saint-Joseph** (Jean Petit les bas)

Depuis le 1^{er} Janvier 2021

- 28 211 cas confirmés
- 731 hospitalisations
- 3 832 passages aux urgences
- 15 décès directement liés à la dengue

- **Saint-Pierre** (La Ligne Paradis, La Vallée, Centre-ville, Grands-Bois)

REGION NORD

- **Saint-Denis** (Sainte Clotilde)

Campagne « La dengue, plus sévère que jamais, protégeons-nous ! » : cette semaine, le témoignage de Aurore

Cette semaine, Aurore, 40 ans, témoigne. Elle a contracté la dengue en avril 2020 : frissons, fièvre, démangeaisons, **perte d'appétit, problèmes aux yeux, grosse fatigue** durant 15 jours. Elle a dû être perfusée à domicile pendant 3 jours.

Par son témoignage, elle invite la population à se responsabiliser et à faire attention aux lieux de ponte de moustiques chez soi pour se protéger de la dengue.

Visualiser la vidéo sur la [page facebook de l'ARS](#)

Retrouvez l'ensemble des outils de la campagne de communication sur le site internet de l'ARS :

<https://www.lareunion.ars.sante.fr/campagne-de-communication-la-dengue-plus-severe-que-jamais-protégeons-nous>



Recommandations pour lutter contre la dengue

Il suffit d'une seule piqûre de moustique pour avoir la dengue.

Les autorités sanitaires recommandent à la population de :

- Se protéger contre les piqûres de moustiques, **y compris durant les 7 jours suivants l'apparition des symptômes** pour protéger son entourage.
Continuer à se protéger, même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement ; plusieurs sérotypes de la dengue peuvent circuler et une infection par un sérotype ne protège pas de l'atteinte par un autre sérotype.
- **Éliminer les gîtes larvaires (nids à moustiques) : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile, vérifier les gouttières...**
- Consulter un médecin en cas de symptômes : fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, ... et réaliser le **prélèvement en laboratoire d'analyse médicale** prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la dengue.
- Si vous êtes malade de la dengue :
 - Continuez à vous protéger contre les piqûres de moustiques.
 - Afin de prévenir les formes graves de la dengue :
 - Surveillez votre état de santé, surtout entre le 4^{ème} et le 8^{ème} jour de la maladie
 - Consultez votre médecin traitant ou un service d'urgence si vous avez des signes et symptômes suivants : douleurs abdominales sévères, vomissements persistants, impossibilité de s'alimenter/s'hydrater, grande fatigue, agitation.
 - Consultez sans délai un ophtalmologue ou les urgences du CHU Nord, en cas de complications ophtalmologiques (baisse de la vue grave et brutale) survenant environ 8 jours après le début des signes de la dengue
 - **Rendez-vous à l'hôpital en cas de dégradation de votre état de santé**

Les formes graves de dengue touchent tous les âges : nourrissons, enfants, adultes et personnes âgées.

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

Elles surviennent aussi bien chez des personnes en bonne santé que chez des personnes qui présentent des pathologies. Les enfants de moins de deux ans, dont les parents pensent qu'ils pourraient avoir la dengue, doivent être de préférence pris en charge en milieu hospitalier.

La dengue étant susceptible d'altérer le foie, il est recommandé de suivre strictement les recommandations de son médecin sur la prise de **paracétamol**.

Comment se protéger contre les piqûres de moustiques

Les mesures les plus efficaces :

- **UTILISEZ** des produits répulsifs
L'utilisation des **produits répulsifs** est l'une des mesures les plus efficaces pour lutter contre la propagation de la dengue. Ces répulsifs cutanés sont à appliquer sur toutes les parties du corps non couvertes, lors d'activités en extérieur, **surtout le matin et le soir**. La durée de la protection varie de 4 à 8 heures. Des produits spécifiques sont réservés pour l'enfant et la femme enceinte.
- **PORTEZ** des vêtements longs et couvrants
Il est très fortement recommandé de porter des **vêtements clairs et couvrants** (manches longues, pantalons, chaussures fermées) pour se protéger, surtout le matin et le soir. Ces vêtements peuvent également être imprégnés par spray ou trempage dans une solution insecticide (perméthrine).
- **INSTALLEZ** des moustiquaires
La **moustiquaire** de lit constitue une barrière efficace pour **les personnes contraintes d'être alitées en journée et notamment les nouveaux nés**. L'emploi de moustiquaires de berceau constitue ainsi le moyen prioritaire de protection pour ces jeunes enfants.

Des moustiquaires peuvent également être posées sur les fenêtres et les portes pour une meilleure protection à l'intérieur des habitations surtout le matin et le soir.

Des mesures complémentaires peuvent également être envisagées : diffuseur électrique, raquette électrique.

Les mesures qui protègent moins :

- la pulvérisation dans la maison de « bombes » insecticides (disponibles dans le commerce)
- la climatisation, la ventilation
- l'utilisation de serpentins fumigènes (à réserver exclusivement en extérieur).

Les mesures qui ne protègent pas :

- les bracelets anti-insectes
- les huiles essentielles (citronnelle, géranium) : la durée d'efficacité, généralement inférieure à 20 minutes, est insuffisante
- les appareils sonores à ultrasons, la vitamine B1, l'homéopathie...
- les rubans, papiers et autocollants gluants sans insecticide...

Des études scientifiques ont démontré que les bougies, les bracelets et les appareils sonores à ultrason sont inefficaces pour se protéger des piqûres de moustiques. La citronnelle ou d'autres huiles essentielles peuvent avoir un pouvoir répulsif mais leur durée d'action est en général très faible et en tout cas beaucoup plus courte que celle des produits répulsifs classiques. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette.

Votre pharmacien pourra vous conseiller sur l'utilisation des répulsifs et les mesures de protection individuelle.

Retrouvez toute l'actualité sur la dengue à La Réunion sur le [Facebook Ensemble contre les moustiques](#).

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974